



NAO DE BRANCHE : LA GRANDE BRADERIE

Le 21 décembre 2015

Au cours de la 3^{ème} séance de négociation sur les salaires au niveau de la branche BP, **la CGT** a défendu la **proposition unitaire** d'une augmentation générale et pérenne de 650 € égalitaire.

650 € pour tous c'est :	une enveloppe de 21 millions d'€uros
	une évolution de 1,80 % de la Masse Salariale
	1,90 % du Résultat Net 2014 (1 074 millions d'€uros)
	44 % du montant des aides d'Etat (CICE, Pacte de Responsabilité = 47,6 millions d'€uros en 2014)

BPCE propose une mesure de **0,5%** pour les salaires **jusqu'à 60 k€** avec 2 planchers :

- 300 € pour les salaires jusqu'à 30 k€
- 200 € pour les salaires compris entre 30 k€ et 40 k€
- **une date d'effet au 1^{er} avril 2016**

Dans le même temps, BPCE propose une mesure de **0,6% aux Caisses d'Epargne** avec une date de prise **d'effet au 1^{er} mars 2016...**

Estimation CGT de cette mesure consacrée aux augmentations sur ces 2 tranches :

12 940 salariés x 300 € = 3,88 millions d'€

11 385 salariés x 200 € = 2,28 millions d'€

Soit une enveloppe de 6,16 millions d'€uros

Qui correspond à	une évolution de 0,52% de la Masse Salariale
	0,57 % du Résultat Net 2014
	12,94% du montant des aides d'Etat (CICE, Pacte de Responsabilité = 47,6 millions d'€uros en 2014)

La CGT rappelle que les directions de la branche ont décidé de n'accorder aucune augmentation au titre des négociations 2014.

200 € brut, c'est :		300 € brut, c'est :	
13 mois plein*	26 mois plein*	13 mois plein*	26 mois plein*
15,38 €	7,69 €	23,07 €	11,53 €

*** la mesure ne s'applique qu'au 1 avril 2016 !**

→ Cette proposition est-elle respectueuse de l'extraordinaire implication des salariés de ces 2 dernières années ?

→ Les salariés peuvent-ils accepter que ces formidables efforts s'évaluent entre **23 € et 15 € brut** par mois pour une année pleine ?

→ Les Organisations syndicales doivent-elles consentir à rentrer dans le jeu des patrons et **brader le niveau des revendications salariales** ?



La baisse des salaires, jusqu'où ?

La CGT a refusé d'accompagner des organisations syndicales qui ont tenté de jouer les marchands de tapis... pour quel résultat ?

Oui, les salariés des Banques Populaires ont des salaires excessivement bas : 40% des effectifs perçoivent un salaire inférieur ou égal à 30 k€. Ce montant est indécent et injustifiable en regard du coût de la vie, des compétences mises en œuvre et des richesses créées par les salariés. Ce sont les directions qui appliquent cette politique salariale.

La CGT ne se résigne pas à accompagner et à cautionner cette (ir)responsabilité.

Puisque les directions ne veulent pas négocier sur des bases en rapport avec l'investissement des salariés, la CGT appelle les salariés à réfléchir à l'intensité qu'ils mettent sur leur poste de travail.

☞ **Devez-vous la maintenir ?**

La CGT appelle les salariés à réfléchir au niveau de reconnaissance que les directions leur témoignent.

☞ **Devez-vous continuer à accepter ce mépris ?**

BPCE ne vous respecte pas. Le rapport de force n'existe pas à BPCE.

Il est temps de construire le rapport de force nécessaire pour que les salariés regagnent le respect qu'ils méritent.

Nous appelons les salariés à rejoindre la CGT qui refuse contrairement aux autres syndicats d'accompagner sans vergogne les dirigeants de nos belles et profitables entreprises.

✂ -----

Je ne reste pas isolé, je me défends. J'adhère à la CGT

BULLETIN DE CONTACT

NOM, Prénom.....
Agence/Service.....
Adresse.....
Tél.....MAIL.....

DSB CGT-BP
bp.reference-syndicale.fr

BONNAFOUS Nicolas 06.14.05.33.77 nicolas.bonnafous@bpalc.fr // **DOUAG Samir** 06.10.64.14.70 samirdouag@yahoo.fr
LAGNIER Jean-François 06.50.49.39.49 jeff.lagnier@free.fr // **VIALON Olivier** 06.81.21.66.53 vialon.olivier@wanadoo.fr
FSPBA CGT SAZE Hervé 06.83.93.61.64 saze.herve3@orange.fr

Décembre 2015